

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du mardi 12 novembre 2019

Date de la convocation : 02/11 /2019

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN,
Olivier RAMBEAUX

Excusé : Maurice GODDEFROY

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 10

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

Rappel : Suite à la démission de Cédric Landouzy en avril 2019, le nombre de conseillers municipaux est ramené de 7 à 6 membres jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Avant l'examen des points à l'ordre du jour, communication pour information aux conseillers municipaux des documents comptables suivants :

- *Tableaux comparatifs au 12 novembre 2019 de la comptabilité de fonctionnement et d'investissement pour le budget général et le budget annexe de l'eau communale,*
- *La liste de recettes non encore comptabilisées d'un montant de 16 374,21 Euros communiquées ce jour par DGFIP dont :*
 - o *Péréquation intercommunale :* 2 250 Euros
 - o *Dotation d'équipement aux territoires ruraux sur travaux réseau d'eau :* 7 646,54 Euros,
 - o *Dotation particulière de l'Etat aux élus :* 3 030 Euros,
 - o *Taxe d'aménagement, opération d'urbanisme :* 923,44 Euros

Ainsi qu'une note de synthèse sur la fiscalité de l'urbanisme appliquée en termes de taxe d'aménagement. Note consultable sur le site internet de la commune, volet urbanisme en page d'accueil.

D2019-18 Rapport de la CLECT 2019

Le conseil est appelé à se prononcer sur les propositions pour 2019 émanant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées liées aux transferts de compétences entre la commune et l'agglomération Provence Alpes Agglomération.

A savoir pour la commune du Castellard-Mélan, le différentiel entre le transfert d'une part de la taxe d'habitation à l'agglomération et la cotisation du SDIS04 désormais assumée par P2A, soit une attribution de 433,64 Euros à la commune.

Adoption à l'unanimité

D2019- 19 Décision modificative au budget général

Reliquat sur charges école + 5 000,00 € (trois enfants qui ne fréquentent plus l'école de THOARD)

Proposition suivante adoptée à l'unanimité :

- indemnités élus + 1 000,00 € pour le maire qui a laissé ses indemnités à la commune de janvier à novembre 2019,
- virement à la section investissement : + 4 000,00 €

D2019- 20 Raccordement Eaux Usées des appartements Mélan

Décision unanime de finaliser le raccordement des Eaux usées des appartements communaux de Mélan à la canalisation des Scouts et Guides de France sur le domaine public. Il s'en suivra une extinction de fait de la servitude de traversée de la canalisation dans leur Grande Maison de Mélan.

D2019- 21 Prolongation Contrat d'entretien des extérieurs

Eu égard :

- à la prise en charge de la majeure partie du débroussaillage du chemin de Fontsource à Mélan, initiée par les jeunes du camp de Sainte Madeleine au mois d'août 2019,
- aux conditions climatiques impactant le planning des travaux,
- à la finalisation en cours du tronçon de la « vieille route » entre Les Collons et le chemin des Peyrouses vers Mélan

Le conseil municipal décide de prolonger le contrat de Monsieur Saïd BOUHENIA, pour l'entretien des extérieurs communaux en novembre et décembre 2019.

D2019- 22 Contrat départemental de solidarité territoriale avec l'agglomération

Le Maire informe le conseil que le Département des Alpes de Haute-Provence s'est engagé dans une politique de contractualisation avec les huit territoires infra-départementaux.

Ces contrats comportent trois volets :

- un volet d'identification des actions départementales en appui du développement du territoire,
- un volet relatif au fonds d'aide aux communes (FODAC),
- un volet de soutien aux projets territoriaux portés par les intercommunalités.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019-2020.

D2019- 23 Evolution du statut du Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone

Le périmètre d'intervention s'étend à l'ensemble des bassins versants suivants :

- L'Asse, la Blanche, la Bléone, le Rancure, les ravins situés entre le Vançon et la Bléone entre les communes de Volonne et de l'Escale,
- La commune de Selonnet demande son adhésion au Syndicat

Le projet de statut « Syndicat mixte Asse Bléone » approuvé en conseil syndical de la Bléone et de l'Asse a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'Agrément de bassin Rhône-Méditerranée.

Les décisions prises entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020, il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de périmètre du « Syndicat mixte Asse Bléone ». Accord du conseil municipal à l'unanimité.

D2019- 24 Préparation au projet d'adressage

Dans l'intérêt de disposer d'un système d'adressage cohérent et à jour, il convient de nommer les voies et assigner des numéros et coordonnées GPS aux bâtiments que la voie dessert. Ces coordonnées sont particulièrement utiles lors de l'intervention des services de secours ainsi que pour l'efficacité de l'acheminement des courriers et des colis.

La mise en œuvre d'un accès internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations se heurtent régulièrement à l'absence d'adressage précis. Fin 2022 est la date annoncée du déploiement de la fibre sur le département des Alpes de Haute-Provence.

Pour répondre à ces nécessités, le plan d'adressage normalisé se doit être élaboré avant d'être soumis à délibération municipale.

Délibération qui fera l'objet d'une transmission obligatoire aux services de la DGFIP.

Dans une première phase, il convient de solliciter un devis auprès du service d'information géographique à mandater pour faire :

- réaliser les relevés cartographiques et GPS, des voies et de la numérotation proposée,
- intégrer au système d'information géographique la dénomination des voies à fournir par la commune,

- inventories le nombre de plaques de voies ou de numéros à acquérir.

La phase de réalisation interviendra à partir de fin 2020 avec consultation des habitants et validation du Conseil Municipal.

Pour information :

- le coût de la phase d'étude par le service géomatique de l'agglomération était de 500 Euros hors taxes en 2018,
- le coût des fournitures et travaux, assimilable à du mobilier urbain, est subventionné à 50% par la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR de l'ETAT)

Le maire propose de voter le lancement de la première phase, adoptée à l'unanimité

D2019- 25 Bilan des travaux 2019 sur la voirie de la commune

- **Travaux sur les chemins communaux (domaine public, code de la voirie routière) :**
 - o Chemin de la Combe : Remplacement et redimensionnement de deux passages busés qui autorisent une largeur de passage de 4 mètres dans le respect des prévisions notées sur la délibération du Conseil municipal du 15 avril 2019,
 - o Le rechargement, la reprise, le broyage et le compactage de l'assiette des chemins réalisés de la Grange Basse à la Tuilière ainsi qu'à partir de la route départementale n°3 jusqu'au-delà de Château Duyes vers le Villard et Manent,
 - o Sur ces chemins, des traversées de vallon ont été conservées et la voie de circulation correspondante confortée :
 - Vallon des Chapus et de Roumégous réunis : la lettre du 23 septembre 2019 d'un bénéficiaire du chemin de la Combe laisse entendre qu'une réparation viendrait d'être effectuée ; il y a bien eu une réparation de remplacement de deux buses basiques de 1ml par une buse haute résistance de 2,40 ml, non pas en 2019 mais en 2016,
 - « Traversée ancienne à proximité du peuplier avant la Tuilière » : le bénéficiaire a cru lire dans la délibération du 15 avril 2019 que les passages anciens existants seraient mis au gabarit de passage de 4 ml alors que seuls les passages d'eau renouvelés et posés en août 2019 étaient concernés !
 - o Empiètement des travaux sur le cône de déjection du vallon impétueux d'Entre Vignes lors de la pose d'une buse de diamètre 800 mm :
 - La zone des travaux a été nettoyée,
 - La commune n'avait pas de projet d'élargissement de l'assiette du chemin contiguë à la parcelle B82 et ne sollicite aucune surlargeur pour le dit-chemin,
 - o La population peut se rendre compte de l'étendue et de la qualité des travaux réalisés : la voie est carrossable pour se rendre à Thoard via la Tuilière et Le Planas, ou réciproquement. De même qu'entre la route départementale n°3, en bas de Pécoulet jusqu'à l'embranchement du chemin vers Saint Estève dans le vallon des Renges.
- **Les remarques relatives au ruissellement des alentours des ruines de Maremige et Petit Château :**
 - o Ce point a déjà fait l'objet d'une information sur les responsabilités lors du précédent Conseil Municipal du 15 avril 2019, <http://www.hautpaysprovençal-geruen-monges.fr/VMD.CM.2019.04.15.pdf>, rubrique Information,
 - o La prise de conscience des épisodes répétitifs de pluie intense sur le territoire et la mise en œuvre par tous de mesures simples de multiplication des échappatoires entretenus, non invasifs et non destructifs peuvent en limiter les conséquences négatives,

- Cependant eu égard à l'ampleur du phénomène, des mesures structurelles sont également nécessaires :
 - En aval des secteurs de Maremige et Petit Château, pour l'accès au nouveau cimetière du Castellard, le passage busé est notoirement sous dimensionné,
 - Afin d'envisager son remplacement ainsi que l'entretien du chemin d'accès, la commune sollicite la régularisation de ce passage public avec le propriétaire de la parcelle privée B98.
- **Travaux sur les chemins ruraux du domaine privé de la commune (code rural) :**
 - Chemin de la Grange-Basse et Faÿsse :
 - Doublement d'un passage busé sur le vallon des Collons. En ce point la longueur du nouveau conduit, Diamètre 800 mm longueur 5,60 ml, a permis un élargissement de la chaussée à 4 mètres dans le respect des prévisions notées sur la délibération du Conseil municipal du 15 avril 2019,
 - A proximité, le passage busé existant de 4 ml dépourvu de tête de pont en béton n'était pas concerné par un élargissement de la chaussée. A sa verticale, la largeur d'assiette du passage stabilisé de la chaussée est sans régression par rapport aux situations antérieures présentées en annexe, photos de 2008 et de 2015 à octobre 2019 avant et après les travaux réalisés en août 2019,
 - Le rechargement, la reprise, le broyage et le compactage de l'assiette du chemin de la Faÿsse portent sur 265 ml.
 - Chemin de FontSourde à Mélan : fin du débroussaillage et ouverture du chemin en octobre 2019
 - Tronçon de vieille route entre les Collons et Mélan via le chemin de Viérisnarde, débroussaillage en cours, ouverture prévue en décembre 2019
 - Chemin de Sisteron :
 - Signature des actes notariés de régularisation cadastrale de l'assiette du tronçon de chemin entre celui de Saint-Geniez et le ravin des Graves,
 - Section du chemin entre le ravin des Graves et la crête de la colline Saint-Joseph en cours de débroussaillage, dans le cadre de la mission confiée à ONF.
- **Travaux de débroussaillage réalisés en 2019 :**
 - Chemin de Font d'Enfret,
 - Chemin en forêt communale Ardouin,
 - Chemin des Peyrouses de la départementale n°3 à Manent,
 - Chemin de Manent et de Château Duyes,
 - Chemin de Sainte Madeleine,
 - Chemin du réservoir du Castellard à Liouche,
 - Vieille route du Marchonnet aux Collons,
 - Vieille route à la Font du Roy
 - Chemin de la Combe : élagage et entretien des boisements rivulaires sur 180 ml dans le vallon des Collons
- **Entretien des revers d'eau en 2019 :**
 - Chemin du Villard,
 - Chemin de Saint Geniez
- **Chemin de desserte à Fontbarlière :**
 - Réfection de la chaussée suite aux travaux de refonte en 2018 de la desserte en eau communale des maisons du hameau. Goudronnage tri-couches financé par un des riverains.

Le rapport présenté sur les travaux 2019 sur la voirie de la commune est adopté à l'unanimité.

Divers et Information

- **Colis de Noël 2019** : 3 colis couple et 8 colis individuels
- **Dématérialisation des documents administratifs** : opérationnel avec la Trésorerie DGFIP et en cours de démarrage avec la Préfecture
- **Centre de secours et d'incendie de THOARD**
 - o Le Département sollicite le financement des communes pour le remplacement de l'actuel centre de secours devenu incompatible aux normes et besoins actuels.

Clôture de la séance à 19h01

Pièces jointes aux conseillers municipaux avec leur convocation :

- ✚ Annexe : Etat du chemin de la Faÿsse de 2008 à 2019**
- ✚ Courrier du 23 septembre 2019 de Monsieur JULIEN Francis**
- ✚ Ordonnance du 20 juillet 2019 du Tribunal Administratif**
- ✚ L'ABC de l'adressage**
- ✚ Réponse à question écrite sur les conséquences du changement de dénomination d'une rue**

ANNEXE



Annexe : Evolution du départ du chemin de la Faÿsse, traversée du vallon des Collons

Juin 2008



Mars 2015



Mars 2019



Septembre 2019



Octobre 2019